rêves plus ou moins réalisables que nous trouve une bonne nouvelle arrivée des Etats-Unis. Il appartenait à l'intelligente démocratie américaine de songer la première à protéger un élément fort maltraité de notre siècle : l'élément timide. Les timides resserrés entre les riches puissants et les pauvres audacieux subissent les rebussades des uns et les empiètements des autres. Des mendiants, — des quêteux, comme on dit dans le pays, — il y en aura toujours, quoiqu'on fasse; la même imprévoyance, les mêmes vices qui les ont réduits à se nourrir et à se vêtir des rebuts de leurs semblables les empêcheront de profiter des lois égalitaires rejetant sur les classes inférieures le surplus des opulents. Naturellement, l'aisance relative et l'instruction en amélioreront un grand nombre; mais la paresse, l'ivrognerie, etc., etc., sont incurables chez l'humanité; l'espèce des vagabonds déguenillés, dénués de tout ne mourra jamais. Ceux donc qui bénéficieront réellement de la loi soumise au Congrès des Etats-Unis seront les humbles, les exploités, les modestes travailleurs, les veuves, les orphelins sans défense, les opprimés, les spoliés, les volés, auxquels reviendront comme une pluie bienfaisante tout ce que l'astre accapareur de la souveraine Finance leur aura injustement pompé de sueurs d'efforts, de travail et d'argent.

Il est bien temps que je vous dise la tencure de la bienheureuse mesure légale qui opèrera le miracle, si vous ne la connaissez déjà:

On propose que tous les possesseurs de fortunes dont le revenu excède quatre mille piastres paye, sur le surplus, une redevance à l'Etat. Je suppose que la taxe variera suivant le chiffre du magot superflu, et surtout selon le nombre d'enfants que comprendront les familles riches.

Si j'étais membre du Congrès Américain, je proposerais en amendement à l'excellent projet de loir que l'énorme rente provenant de sa mise en force— au lieu d'être versé dans le tonneau des Danaïdes du budget — soit directement appliquée au soulagement des misères du peuple, à la protection des obscurs travailleurs ne trouvant pas dans la vie un bien-être proportionné à la somme d'efforts qu'ils dépensent. Mais je me figure que les philanthropiques législateurs songeront à tout, et qu'ils ne veilleront pas qu'à demi aux intérêts de leurs protégés: les persécutés et les faibles.

A propos, n'agite-t-on pas de nouveau la question — je ne sais, plus dans quel pays — de taxer les vieux garçons? Ce n'est pas pour jeter de l'huile sur le feu que je le dis, mais voilà encore une chose qui a du bon sens. Il est juste que les insoumis aux lois sociales aident au moins les pères de famille à en supporter les lourdes charges.

Quelques membres de l'intéressante catégorie des célibataires m'en voulurent naguère pour avoir proposé — après Platon — cette mesure de rigueur contre leur sereine indépendance. Heureusement, voilà l'occasion qui les forcera de diviser leur rancune.

Je signale encore à leur ressentiment la Belgique, qui actuellement fourbit ses armes dans des intentions hostiles à leur caste.

Vous savez, n'est ce pas, que les Belges ont trouvé un moyen très ingénieux de donner aux électeurs instruits — par conséquent intelligents et conscients — la majorité des suffrages? On est arrivé à ce résultat en accordant aux individus un, deux ou trois votes, selon le degré de leurs connaissances.

Eh bien, il est question de priver du susdit privilège tous les frelons de la ruche humaine, tous les hommes réfractaires au doux lien matrimonial, tous les célibataires incapables d'alléguer des circonstances atténuantes. Ce dernier coup les fera-t-il rentrer en eux-mêmes et eux-mêmes dans le giron du conjungo, en dehors duquel il n'existe pas de bonheur stable? Nous espérons au moins que cette persécution générale détournera leur colère de notre tête. Pourquoi, du reste, nous tiendraientils rigueur? Notre main ne leur a pas jeté la première pierre, témoin Platon cité plus haut. Ce n'est pas nous qui avons dit, non plus, que "le célibat est le plus inconstant et le plus systématique à la fois des bohémianismes," c'est Paul Bourget; et pas davantage ce qui suit : "Par une injustice flagrante, le monde si sévère pour nos vierges chrétiennes amnistie le célibat chez l'homme. Et cependant qu'est-ce qu'un vieux garçon? Hélas, trop souvent on pourrait le définir: un égoïsme dominé par une servante." C'est un homme qui a proclamé cela, et ce qui mieux est, un prêtre, le R. P. Marchal. Je livre ces messieurs à la vindicte de l'inconstante bohême.

Mme Dandurand.